

Le Bureau de santé et le comité du bien-être social, organismes qui existaient précédemment, agissent en qualité de corps consultatifs auprès du ministre de l'Hygiène et du Bien-être social; et le Bureau du bien-être de l'enfance est en même temps consultatif et administratif, dirigeant l'administration de la loi du Bien-être de l'enfance.

Saskatchewan.—Le département de Santé a été organisé depuis 1923 et est sous la direction d'un ministre et d'un sous-ministre. La loi de l'Hygiène de la Saskatchewan pourvoit également à un comité du bien-être social, comprenant le sous-ministre comme président, trois médecins pratiquants, un vétérinaire et un ingénieur civil. Ce conseil agit en qualité de corps consultatif pour la considération de nouvelles lois d'hygiène et des problèmes qui s'y rattachent.

Le travail se répartit sur sept divisions. Dans la section administrative, outre le personnel clérical, il y a un officier sanitaire directement responsable au sous-ministre. Cette division est chargée de la surveillance des activités générales, et élabore de nouveaux projets regardant la santé. La division du bien-être maternel et du bien-être de l'enfance est liée à la division administrative et contrôle les subventions de la maternité. La division des infirmières publiques surveille le travail des infirmières chargées de l'inspection des écoles, des visites à domicile, des cliniques d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire et du service général d'infirmier à travers la province. La division des maladies contagieuses s'occupe de l'épidémiologie dans toutes ses phases et aussi du soin des morts. La surveillance de la trachome, des maladies vénériennes et de la tuberculose (là où il n'y a pas conflit avec la Ligue anti-tuberculose) se place dans cette division. La division de l'assainissement est chargée de l'inspection des produits alimentaires, de l'eau, du lait et de la glace, des systèmes d'égout, de l'assainissement rural et urbain et de l'organisation des districts d'hôpitaux unis. La division des laboratoires comprend les services de bactériologie, sérologie, pathologie, analyses chimiques et expertises médico-légales. La division des statistiques vitales administre la loi des statistiques vitales et la loi du mariage. Le système en usage dans la classification des statistiques vitales a été déterminé en collaboration avec les autres provinces et le Bureau Fédéral de la Statistique.

Le sous-ministre est président de la commission du cancer qui a été créée par une loi de 1930. Cette commission est en relation étroite avec les progrès les plus récents de la diagnose, prévention et traitement du cancer et elle opère trois cliniques pour la lutte contre ce fléau, deux à Saskatoon et une à Regina.

Le travail se rapportant à l'hygiène mentale est sous la surveillance directe du commissaire des Services mentaux.

Hôpitaux.—En plus des hôpitaux ordinaires qui existent dans toutes les autres provinces, on a établi dans la Saskatchewan un système d'hôpitaux unis pour desservir les districts ruraux. D'après ce système, deux localités rurales ou plus peuvent ériger, agencer et exploiter un hôpital en collaboration avec un nombre indéterminé de municipalités urbaines. La commission des hôpitaux peut, à son gré, établir un système de traitements gratuits, c'est-à-dire permettre au malade de ne pas payer et dans ce cas les frais d'entretien des hôpitaux sont couverts entièrement par des contributions imposées au district dans son entier.

Alberta.—Le département d'Hygiène a été établi en vertu d'une loi provinciale de 1919. Le département comprend les divisions suivantes: maladies contagieuses, génie sanitaire et assainissement, instruction en hygiène, laboratoires, soins aux malades, hôpitaux, hôpitaux municipaux, inspection des hôpitaux, hygiène